

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 1^{ER} AOUT 2024 A 19H00

Convocations, affichage et distribution du 30 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le premier août à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal de la Commune de BULLES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame MASSET Sylvie, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Sylvie MASSET, Christelle VERMEULEN (procuration de Delphine BRIDOT) Lydie VASSEUR (procuration de Laurent PINOT), Evelyne GENEST (procuration de Florence BEEUWSAERT), Gaël LEBOEUF, Jean-Marie VONARB, Christian BERTRAND.

ABSENTS EXCUSES : Laurent PINOT (procuration à Lydie VASSEUR), Florence BEEUWSAERT (procuration à Evelyne GENEST), Delphine BRIDOT (procuration à Christelle VERMEULEN) Séverine WEBER, Francis PELLETIER

ABSENTS NON-EXCUSES : Laurent VAN COILLIE, Gaëtan DELICQUE, Béchir JARRAYA

Soit 7 présents et 10 votants.

Madame le Maire ouvre la séance à 19h00, elle dénombre 7 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT n'est pas remplie.

Madame le Maire informe les membres présents, que, faute de quorum, la séance est levée et reportée au samedi 10 août 2024 à 8H30 avec le même ordre du jour.

Elle précise que les pouvoirs destinés à la séance de ce jour pourront, en cas de besoin, être conservés pour cette prochaine réunion.

Le Maire
Sylvie MASSET

Signatures des membres présents et remarques éventuelles.

Lydie VASSEUR	
Evelyne GENEST	
Christelle VERMEULEN	
Gaël LEBOEUF	
Jean-Marie VONARB	
Christian BERTRAND	